

SEANCE DU 27 AOÛT 2020

Présents : Mmes VENTENAT. MF, MANDON. C, VIALTAIX. M, LABAS. O, GEAIX. G, Mrs. BENQUET. C, DEVESSIER. P, SAPIN. R, CHEFDEVILLE. D, REINE. V, ROUSSEL. C, DEMENEIX. T.

Excusés : Mme SIMON. L, M. DESGRANGES. R.

Absent: Mr. PEYRAUD. C.

Pouvoirs : Mr. DESGRANGES. R à Mme VENTENAT MF, Mme SIMON. L à Mr. CHEFDEVILLE. D.

Secrétaire de séance : Mme GEAIX. G.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal, la modification de l'ordre du jour pour ajouter une délibération portant sur la vente de parcelles communales. L'Assemblée accepte cette modification.

Madame le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la séance du 16/07/2020.

Madame MANDON demande quelques précisions sur la rue chez Mayard. En effet, lors de la dernière séance, il a été décidé de laisser cette rue s'enherber tout en l'entretenant. Elle demande si le fait de ne pas goudronner cette portion ne poserait pas de problème pour accéder aux bâtiments se trouvant dans cette rue.

Monsieur DEVESSIER explique que l'enherbement étant entretenu, même si les travaux ne se font pas cette année, ils ne coûteront pas plus chers dans les années à venir.

Madame le Maire souligne également le problème du talus appartenant à Mme FUMEL qu'il faudrait reprendre ; or, pour ce faire, un bornage serait nécessaire pour récupérer une partie du talus.

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu.

ORGANISATION RENTREE SCOLAIRE

Madame VIALTAIX rend compte au Conseil Municipal de l'organisation de la rentrée scolaire.

Les effectifs :

- En maternelle, 19 élèves. La directrice bénéficiera d'une journée de décharge par semaine. Son remplacement sera pourvu par le même professeur des écoles une semaine sur deux dans un premier temps.

- En primaire, 29 élèves.

Protocole sanitaire :

A ce jour, le protocole applicable est celui transmis par les services de l'éducation nationale au mois de juillet ; à savoir, respect dans la mesure du possible des règles de distanciation, pas d'obligation de port du masque pour les enfants de maternelle et de primaire mais obligatoire pour les enseignants. Limiter tant que possible les brassages. Réaliser un nettoyage et une désinfection quotidienne minutieuse

Personnel :

Une réorganisation des emplois du temps du personnel a été nécessaire.

Cathy :

8h30-12h00 école – 13h00-13h30 récréation cantine maternelle – 13h30-18h00 école

Nathalie :

9h00-12h00 école – 13h00-18h00 école. Sera attachée au ménage quotidien et aidera les Directrices de maternelle (2x/semaine) et primaire dans leurs missions.

Dominique :

7h30-9h00 garderie – 9h00-12h00 cantine – 13h00-13h30 récréation cantine primaire. Le travail sera effectué sans coupures. Elle commencera à préparer les repas seule.

Angélique :

10h00-14h30 cantine – 14h30-16h30 ménage château – 16h30-18h15 garderie. Le nombre d'heures d'angélique se voit nettement augmenté. Elle aura en charge le château

Madame le Maire précise que de fait Margaux n'effectuera plus le ménage du château et sera uniquement employée sur les travaux extérieurs et le ménage des sanitaires du camping.

Travaux :

Madame VIALTAIX informe l'Assemblée de la réalisation des petits travaux demandés lors du dernier conseil d'école.

- Maternelle : peinture de la rampe d'accessibilité, changement de la poignée des sanitaires adulte et réfection du toit du cabanon.
- Primaire : modification de la tuyauterie pour une augmentation de la pression dans les nouveaux sanitaires, reprise des dalles du plafond de la classe de Lydia.

La communauté de communes a fait installer des alarmes spécifiques dans le cadre du PPMS sur les deux écoles ainsi que des visiophones aux entrées. Des talkies-walkies seront prochainement livrés à l'école primaire pour permettre aux institutrices de communiquer entre les deux ailes de l'école primaire.

Budget :

Madame VIALTAIX précise aux conseillers les dotations allouées aux écoles pour les écoles. Madame le Maire précise que le conseil municipal avait délibéré contre le transfert de la compétence école à la communauté de communes.

Prise en charge communauté de communes :

- 60€/élève/an
- Entrées piscine et transport piscine pour la totalité de l'école primaire et les élèves de grande section en maternelle.
- 8 sorties / an à proximité de l'établissement (rencontres sportives, spectacles...)
- 100€/élève/an dans le cadre d'une classe découverte
- 35€/élève/an dans le cadre d'une sortie pédagogique
- 11€/élève/an pour Noël

Auparavant, la commune prenait en charge :

- 127€/élève/an

- Entrées piscine et transport piscine pour la totalité de l'école primaire de grande section en maternelle.
- 80€/élève/an dans le cadre d'une classe découverte ou dans le cadre d'une sortie pédagogique
- 1 500 €/an pour Noël pour les deux écoles.
- Prise en charge du papier, des cartouches d'encre et des abonnements sur le budget fournitures de la commune.
- 3 000 €/an pour les deux coopératives scolaires.

La commune continue à verser 5 000 €/an pour les deux coopératives scolaires afin de pallier à la diminution du budget des écoles.

FPIC (fond de compensation intercommunal)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal ce qu'est le FPIC. Ce fond existe depuis 2012. C'est un prélèvement effectué sur les communes les plus riches pour une redistribution vers les communes les plus pauvres. La richesse des communes est calculée à l'échelon intercommunal en prenant en compte le potentiel fiscal agrégé, le potentiel fiscal/habitant, le potentiel financier/habitant et le revenu moyen par habitant.

Sur la communauté de communes :

- Le potentiel fiscal agrégé est de 496.44 €
- Le potentiel fiscal/habitant est de 423.31€
- Le potentiel financier/habitant est de 607.49€
- Le revenu moyen/habitant est de 10 941.08€

Sur la commune :

- Le potentiel fiscal/habitant est de 469.42€
- Le potentiel financier/habitant est de 568.00€
- Le revenu moyen/habitant est de 12 432.95€

Madame le Maire informe l'assemblée du montant total de la somme réservée à l'ensemble de l'intercommunalité qui s'élève à 508 670€ au total, dont 241 559 € pour l'intercommunalité en 2020 contre 233 200 € en 2019 et 267 111€ pour les communes membres.

Trois modes de répartitions sont possibles :

- Droit commun : Chaque commune conserve la somme attribuée, soit 12 365 € pour Mérinchal.
- Répartition à la majorité des 2/3 qui consiste à effectuer un reversement réparti librement entre l'EPCI et les communes membres sans écartier de plus de 30% du montant du droit commun.
- Répartition dérogatoire libre qui consiste à effectuer un reversement libre suivant les propres critères de l'intercommunalité.

Madame le Maire interroge le conseil municipal sur la répartition qu'il souhaite choisir pour permettre aux conseillers communautaires de la commune de voter en ce sens. Elle propose une répartition de droit commun ; à savoir, la commune bénéficiera du reversement intégral qui lui est réservé, soit 12 365€.

Monsieur SAPIN n'est pas favorable pour voter et donner son avis car il estime que sa voix ne compte pas au sein de l'intercommunalité. Madame le Maire explique qu'il est important de connaître l'avis de chacun afin de voter une décision commune lors de la séance du conseil communautaire et ainsi faire valoir la voix des conseillers municipaux.

Après concertation, le conseil municipal opte pour une répartition de droit commun.

CONTRAT BOOSTER

Madame le Maire explique à l'assemblée la vocation du contrat booster. C'est un contrat proposé par le Conseil Départemental qui subventionne les projets suivants :

- Aménagement des espaces publics,
- Réalisation de voies communales,
- Réalisation de bâtiments communaux.

Ces contrats seront conclus pour la période 2020-2022, avec une échéance de fin de travaux au 31/12/2022 et paiement des factures au 31/03/2023.

La subvention octroyée est plafonnée à 30 000€ et calculée de la manière suivante :

- $30€ \times \text{population DGF} = 30€ \times 875 \text{ habitants (Mérinchal)} = 26\,250€$

Madame le Maire propose de signer le contrat booster dans le cadre d'un aménagement d'espace public : le city stade. Toutefois, elle précise que toute autre idée peut et pourra être discutée lors de la prochaine séance de conseil municipal. En attendant, Madame le Maire propose de se documenter sur le city stade.

Le conseil municipal accepte la signature de ce contrat et l'idée du city stade.

AMENAGEMENT PLACE DU MARCHÉ

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des devis demandés auprès de différents cabinets pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de la Place du Marché.

Elle propose au Conseil Municipal de choisir le cabinet pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre en tenant compte des critères techniques et de prix.

Elle rend compte à l'Assemblée du rapport d'ouverture de plis réalisé par la commission d'appel d'offres.

Récapitulatif du montant des offres

CANDIDATS	MONTANT OFFRE HT	MONTANT OFFRE TTC
BTM	16 690.00 €	20 028.00 €
MARTY	75 000.00 €	90 000.00 €
LLAA	17 780.00 €	21 336.00 €

Classement

CANDIDATS	CRITERES		TOTAL POINTS (100)	CLASSEMENT
	Prix de la prestation (50)	Valeur technique (50)		
LLAA	45	50	95	1
BTM	50	43	93	2
MARTY	30	43	73	3

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide :

- D'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place du Marché au Cabinet Lemaire-Lévêque Atelier d'Architecture pour un montant de 17 780.00 € H.T soit 21 336.00 € TTC.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Madame le Maire précise à l'Assemblée que le choix du cabinet s'est porté sur LLAA au vue de leurs réalisations sur d'autres communes similaires, le cabinet BTM étant plus spécialisé dans les projets de voirie et le cabinet MARTY ayant surestimé le coût total des travaux.

Madame le Maire propose de reprendre rapidement les réunions avec la population afin d'avancer sur ce projet. Ces réunions seront menées par une personne extérieure à la commune. Elle demande également que des recherches soient menées pour retrouver des anciennes photographies de la Place.

Madame informe le conseil municipal de webinaires qui auront lieu à partir du mois d'octobre sur le thème de la revitalisation de Bourg et propose aux personnes intéressées de se faire connaître.

BAIL LA POSTE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la proposition de renouvellement du bail commercial de la Poste ; celui-ci arrivant à échéance prochainement. Après étude du document projet proposé, il apparaît qu'il s'agit surtout d'une mise en conformité avec la loi Pinel. Certaines clauses sont précisées et d'autres ont été ajoutées comme l'accessibilité....

Le Groupe la Poste propose de faire partir ce bail à compter du 01/01/2021 pour faciliter la prise en charge comptable des loyers et des charges. Madame le Maire précise qu'il sera nécessaire de refaire un point sur le décompte de charges.

Le conseil municipal se prononce favorablement à la signature de ce nouveau bail.

COMMISSION VOIRIE

Monsieur DEVESSIER rend compte à l'Assemblée de la commission voirie qui a eu lieu le mardi 18 août. Les points abordés sont les suivants :

Passage au village du Mondayraud concernant l'écoulement des eaux pluviales vers le nouveau pavillon de chasse. En effet, Monsieur DEVESSIER explique que l'implantation du portail est trop basse entraînant les eaux de route sur le terrain. Pour pallier à ce problème des travaux seront réalisés par les employés municipaux qui poseront des caniveaux avec berceaux pour la somme de 650€.

Passage dans le rue des Jardins suite à une demande de Monsieur MICHON qui souhaite remettre en état son cabanon qui se trouve en face du restaurant scolaire. La commission préconise que Monsieur MICHON s'adapte à l'existant, à savoir une grille d'évacuation, pour la réalisation de ses travaux.

Passage au Jobert concernant la demande de Monsieur ROBERT pour l'acquisition d'une partie de chemin. Madame le Maire précise à l'Assemblée que ce chemin est une servitude, permettant l'accès à des parcelles dont Monsieur ROBERT n'est pas propriétaire. De fait, cette partie de chemin ne pourra pas être achetée. Un courrier lui sera adressé en ce sens.

Passage au village du Pouyal et à la Bessède pour les parcelles sans maîtres. Les deux parcelles du Pouyal n'ont aucun intérêt (embroussaillées) contrairement à la parcelle de la Bessède sur laquelle il y a des bois qui pourraient être proposés à la coupe dans quelques années. Toutefois, pour sortir ces bois, il n'y a pas d'accès. Le conseil municipal décide de laisser ces parcelles à l'Etat.

Passage au village du Montaurat suite au déracinement du tilleul. Madame LABAS souhaite savoir s'il serait possible de le débiter et de garder une partie du tronc en souvenir. Madame le Maire propose que Madame LABAS se charge de recueillir l'avis des habitants du village pour qu'une décision commune soit prise. Le conseil municipal approuve cette proposition.

Madame le Maire précise que le panneau 30km/h installé à l'entrée du village par un anonyme sera retiré. En effet, un panneau, pour être installé doit faire l'objet d'un arrêté du Maire et doit être homologué.

VENTE PARCELLES AB 191-190

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle AB n°190 et la parcelle AB n°191 dans son entier, formulée par Madame Catherine CHEVALIER.

Elle propose au Conseil Municipal d'accepter cette vente en adéquation avec le document d'arpentage annexé ci-contre et présenté à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, décide :

- D'accepter la vente d'une partie de la parcelle AB n°190 et la parcelle AB n°191 dans son entier, pour une contenance de 512m² au total,
- De fixer le prix de vente du terrain à 5.00 €/m² soit 2 560.00 € (proposition et accord donné avant le renouvellement du conseil)

- Que les frais de bornage seront supportés au 2/3 par Madame Catherine CHEVALIER et au 1/3 par la commune représentant 252.80 €,
- Que les frais de notaire seront supportés par Madame Catherine CHEVALIER,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Madame le Maire précise au conseil municipal que le bornage a permis la régularisation de l'alignement de la route au droit du terrain AB 521, suite aux travaux de la rue des Jardins.

QUESTIONS DIVERSES

Réouverture des salles communales :

Madame le Maire propose la réouverture des salles communales aux associations pour permettre la reprise des activités telles le théâtre, la gym... trois associations en ont fait la demande : le Roul'Doudou, Cher en scène et M'tonic.

Pour ce faire, Madame le Maire propose de mettre en place un protocole sanitaire, la désinfection sera réalisée avant la mise à disposition de la salle par une employée de la commune puis par les associations utilisatrices avant la remise de la salle. Madame le Maire souhaite la mise en place d'un tableau de traçabilité de nettoyage et désinfection des salles qu'il conviendra de remplir. Les produits seront mis à disposition par la commune. Les Présidents d'associations seront responsables du respect du protocole mis en place mais également de la traçabilité des personnes ayant fréquentées le même lieu en même temps (feuille émargement).

Madame le Maire précise que l'association du Roul'Doudou a déjà fait savoir que les ateliers seraient raccourcis du fait de la désinfection à réaliser en fin de séance.

Un courrier sera adressé aux associations avec le protocole sanitaire à suivre. Toutefois, si celui-ci n'est pas respecté, les activités seront stoppées.

Après discussion, le conseil municipal décide d'ouvrir les salles aux particuliers suivant le même protocole sanitaire que celui imposé aux associations.

Madame le Maire propose également la mise en place de référents ménage au sein du conseil municipal. Leur mission sera de vérifier l'état des locaux communaux au moins une fois par mois afin de signaler les points qui pourraient être oubliés. Madame MANDON et Madame GEAX accepte cette mission.

Barnum :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la détérioration d'un barnum suite à la tempête du 11 août. Celui-ci s'est envolé pour finir sa course dans un mur. Un nouveau barnum a été commandé et une déclaration à l'assurance a été réalisée.

Mise en sécurité Château :

Madame le Maire informe le conseil municipal de multiples tentatives d'effraction survenues au Château. Pour protéger le site, elle propose la mise en place de système d'alarme. Madame le Maire présente un devis de la société ACSIS pour un montant de 5 268.62€ pour équiper les deux ailes du Château. Le Conseil Municipal propose de faire réaliser un second devis et accepte le principe de mise en place de ces alarmes.

Salle du conseil municipal :

Madame le Maire informe l'Assemblée de la validation du devis de l'entreprise DAGUET pour la réfection de la salle du conseil municipal pour la somme de 5 221.94 €.

Tambour :

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une demande de devis réalisée auprès de l'entreprise Musique Service pour la restauration du tambour du garde champêtre. Ce devis s'élève à 480 €. Monsieur BENQUET propose de se charger de demander un second devis auprès d'une seconde entreprise.

Dispositif d'aides aux entreprises :

Madame le Maire rend compte au conseil municipal du dispositif d'aide aux entreprises mis en place par la communauté de communes. Un envoi de ce document sera adressé à l'ensemble des conseillers municipaux, des artisans et commerçants de la commune.

Bulletin municipal :

Madame le Maire interroge la commission communication sur l'avancée du bulletin municipal. Madame GEaix explique que les articles des associations sont presque au complet et qu'il manque encore deux photos pour l'organigramme de la commune.

Camping :

Madame le Maire rend compte à l'assemblée de la fréquentation du camping. Le bilan de la saison est positif et les campeurs font l'éloge de l'environnement mais également de la propreté des sanitaires.

Terra Aventura :

Madame LABAS informe l'assemblée de l'ouverture de Terra Aventura sur le village du Montaurat depuis mi-juillet. Les résultats sont encourageants et la fréquentation est assez élevée. Madame le Maire précise que deux autres points Terra Aventura ont été ouverts au même moment sur les villages d'Auzances, de Sermur (existant déjà) et de Rougnat (parcours vélo). Elle précise que c'est une action menée par la communauté de communes dans le cadre de la compétence tourisme.

Impasse de la Gare :

Madame le Maire informe le conseil municipal de nuisances sonores survenues lors de la période estivale impasse de la Gare. De plus, elle précise que les véhicules y roulent à vive allure. Elle propose la mise en place d'un panneau voie sans issue et la mise en place d'une limitation de vitesse de 30km/h.

Entretien Bourg :

Madame le Maire souligne le problème récurrent d'entretien du Bourg. En effet, les collectivités ne sont plus autorisées à utiliser du désherbant. Par conséquent l'entretien est plus compliqué à réaliser dans ces conditions. Elle souligne également le problème des biens inoccupés en indivision avec des successions qui tardent à se régler et aussi des biens vacants sans maîtres.

Madame MANDON demande s'il ne serait pas possible de faire appel à la citoyenneté des habitants pour entretenir devant leurs portes ? Madame le Maire explique qu'il est compliqué de faire appliquer de telles règles à tous les habitants et propose aux conseillers qui le souhaitent de faire des rappels à l'ordre.

La séance est levée à 00h15.